

Département du GERS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC



Pays d'Armagnac

Extrait du registre des Délibérations du Comité Syndical du 30 novembre 2020

Date de la convocation
25/11/2020

Nombre de délégués	21
Nombre de présents	20
Nombre d'excusés	1
Nombre de procurations	0
Vote	
- POUR	20
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

07/12/2020

Et publication le

07/12/2020

Date d'affichage

07/12/2020

L'an deux mille vingt et le trente novembre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de Nogaro sous la présidence de M. Michel GABAS.

Présents : M. BARSACQ Franck, BEYRIES Philippe, BROSSARD Frédérique, CAILLAVET Isabelle, CAMAZZOLA Robert, DESJARDINS Lionel, DUBOS Patrick, DUCLAVE Jean, TUMÉLÉRO Hélène (suppléante de DUPRONT Didier), ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, LABORDE Martine, MAURAS Marie-Claude, MELIET Nicolas, NETO Barbara, THIEUX-LOUIT Véronique, TINTANÉ Isabelle, TOUHE-RUMEAU Christian

Excusé : M. BOISON Maurice

Procuration :

A été nommé **secrétaire de séance** :

M. Jean DUCLAVE

Délibération N°5 – 30/11/2020 – 8.4

Nature de l'acte : 8.4

Réalisation du schéma directeur des mobilités actives

Monsieur le Président rappelle les délibérations en date du 18.12.2019 et du 29.01.2020, approuvant l'étude rézo-cycle/création de schéma directeur cyclable et autorisant à lancer le marché de consultation pour recruter un bureau d'études.

Cette étude est réalisée dans le cadre de l'appel à projet de l'ADEME « Vélis et territoires » qui vise à développer l'usage du vélo sur les déplacements du quotidien comme une alternative aux déplacements motorisés afin d'encourager les mobilités propres.

Monsieur le Président explique que différents évènements ont retardé sa réalisation, et qu'il convient aujourd'hui d'en actualiser l'objet pour l'adapter aux besoins du territoire et aux nouveaux enjeux en termes de mobilité.

Initialement prévu sur l'usage du vélo sur les 7 bourgs-centres, il est proposé aujourd'hui que cette étude s'intéresse plus globalement aux « mobilités actives » à savoir, la pratique du vélo et de la marche, et ce à différentes échelles :

- Le territoire du Pays d'Armagnac en créant un maillage structurant qui s'appuie sur les itinéraires existants ou en projet,
- Les bourgs-centres, intégrés dans le dispositif « Bourgs-centres » de la Région Occitanie en tant que pôles d'emplois et de services,
- Les bourgs en tant que pôles résidentiels et exprimant la volonté de faire l'objet de cette étude.

Monsieur le Président précise que l'enveloppe prévisionnelle de l'étude et son plan de financement restent inchangés :

- coût total prévisionnel de l'opération : 56 000 € TTC
- dont 70 % financés par l'ADEME
- reste à charge de 16 800 € TTC pour le Pays d'Armagnac

Si le nombre de communes volontaires est trop important pour respecter cette enveloppe, le montant de l'étude pourra être révisé comme suit :

- coût total prévisionnel de l'opération : 70 000 € TTC
- dont 70 % financés par l'ADEME
- reste à charge de 21 000 € TTC pour le Pays d'Armagnac

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 20 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

- **PREND ACTE** de l'actualisation de l'objet de l'étude, c'est-à-dire la réalisation d'un schéma directeur des mobilités actives sur le Pays d'Armagnac,
- **PREND ACTE** de l'actualisation éventuelle du coût de l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la consultation pour recruter un bureau d'études,

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

**Le Président,
M . Michel GABAS**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Gabas", written over a horizontal line.